

LE 5 JUILLET 2022

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 5 juillet 2022 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec

À laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Marie Sergerie
Mélanie Dupré

et Messieurs les conseillers : Frédéric Morin
Michel Cormier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Martin St-Gelais, est également présent.

Madame Guylaine Thivierge et Monsieur Louis Hébert sont absents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Période de questions;
3. Administration générale;
 - 01 Adoption de l'ordre du jour.
 - 02 Adoption des procès-verbaux :
 - Séance ordinaire du 7 juin 2022;
 - Séance extraordinaire du 20 juin 2022;
 - 03 Adoption de la liste des comptes à payer numéro 2022-06.
 - 04 Résolution concernant des demandes de dons et subventions.
 - 05 Résolution concernant le Programme de gestion des actifs municipaux.
 - 06 Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant la résolution 61-22 – Octroi de contrat pour une solution de sécurité de type détection et réponses gérées (MDR).
4. Sécurité publique;
5. Transport;
6. Hygiène du milieu;
7. Santé et bien-être;
8. Aménagement, urbanisme et développement;
 - 01 Résolution concernant une demande d'ajout d'une remise (DPADL220107) pour le 3480, rue Principale.
9. Loisirs et culture;
10. Mot de la Mairesse et affaires diverses;

11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

Période de questions

Conformément au règlement sur la régie interne des séances, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

108-22 Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général.

109-22 Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 20 juin 2022 et, qu'il y a lieu de les adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Audrey Marie Sergerie

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 20 juin 2022, soient adoptés tel qu'il sont rédigés.

110-22 Adoption de la liste des comptes à payer, liste des chèques émis et paiements bancaires et salaire des employés

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis et des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer et le salaire des employés pour le mois de juin 2022, et, s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et, d'autoriser le paiement des montants suivants :

- liste des comptes à payer	380 472,38 \$
- liste des chèques émis et paiements bancaires	496 407,11 \$
- salaire des employés	87 676,53 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Frédéric Morin

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer, la liste des chèques émis et paiements bancaires ainsi que le salaire des employés pour un total de 964 556,02 \$, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.

111-22 Dons et subventions - organismes

ATTENDU QUE conformément à la Politique d'octroi de dons et de subventions de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste;

Il est proposé par l'unanimité des membres présents

et résolu à l'unanimité des membres du conseil de verser une aide financière à l'organisme suivant, au montant de :

- Centre de femmes l'Essentielle	200 \$
----------------------------------	--------

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à verser la subvention à ces organismes.

Programme de gestion des actifs municipaux

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un Programme de gestion des actifs municipaux;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

ATTENDU QUE la FQM a sollicité la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers en 2022-2023 et la tenue d'un séminaire sur la gestion des actifs en 2022;

ATTENDU l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de signifier l'intérêt de la Municipalité à la FQM, de participer aux activités prévues en 2022-2023 sur la gestion des actifs;

Et s'engage à collaborer aux différentes étapes du projet (ateliers, séminaires) prévues en 2022-2023.

DÉPÔT PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

ATTENDU QUE le greffier-trésorier dépose le procès-verbal de correction qui suit :

« Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, je soussigné, greffier-trésorier, apporte une correction à la résolution numéro 61-22 relativement au montant de l'offre de service. Le montant indiqué représente une portion du total de l'offre de service. Les sommes indiquées dans l'offre de service auraient dues être additionnées, cette correction apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

« ATTENDU QUE le coordonnateur de technologies de l'information recommande l'offre de service de Telus d'une somme de 15 752 \$, avant les taxes pour une période de 12 mois; »

« et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de service de Telus afin de mettre en place une solution de détection et de réponses gérées, au montant de 15 752 \$ avant les taxes et d'en affecter la dépense au surplus budgétaire. »

Or, on devrait lire :

« ATTENDU QUE le coordonnateur de technologies de l'information recommande l'offre de service de Telus d'une somme de 22 099 \$, avant les taxes pour une période de 12 mois; »

« et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de service de Telus afin de mettre en place une solution de détection et de réponses gérées, au montant de 22 099 \$ avant les taxes et d'en affecter la dépense au surplus budgétaire. »

J'ai dûment modifié la résolution 61-22 en conséquence.

Une copie du procès-verbal de correction est jointe à la résolution 61-22 corrigée.

Signé à Saint-Jean-Baptiste ce 6 juillet 2022.

Demande de rénovation (DPADL220107) pour le 3480, rue Principale

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 3480, rue Principale veut ajouter une remise dans sa cour arrière;

ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé l'avis du comité consultatif en urbanisme à ce sujet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande et a fait ses recommandations;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'analyse du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Michel Cormier

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la demande d'ajout d'une remise (DPADL220107) en cour arrière du 3480, rue Principale, d'une largeur de 4,88 mètres et d'une profondeur de 3,05 mètres. La remise à une porte et deux fenêtres en façade. Le revêtement des murs de la remise est en vinyle de couleur beige/grise et le revêtement de la toiture est en bardeau d'asphalte.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

114-22

Clôture de la séance

Il est proposé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la séance soit levée à 19 h 45.

Le directeur général,

La présidente,
